



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CUNICULICULTURE

## CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE DES BESOINS SPECIFIQUES DU LAPIN (Article L214-8 du code rural et de la pêche maritime)

### CARACTERISTIQUES

Le lapin (*Oryctolagus cuniculus*) ne fait pas partie de la famille des rongeurs mais des lagomorphes. Il possède une paire d'incisives (qui poussent de manière continue) de plus que les rongeurs. Il mastique avec un mouvement de la mâchoire différent et a un doigt de plus que les rongeurs à chaque patte.

On distingue plusieurs races et variétés de lapins. Elles sont toutes référencées dans un recueil des standards édité par la Fédération Française de Cuniculiculture.

Le lapin est un animal social qui a besoin d'interactions avec l'humain ou avec d'autres lapins. Silencieux, sauf lorsqu'il est effrayé ou en colère, il communique avec l'être humain par des attitudes et des mimiques expressives.

Le lapin est un animal diurne.

Les lapins peuvent peser, selon la race, entre 800 g et 10 kg. Un lapin de garenne pèse 1,5 à 2 kg.

- Âge de la maturité sexuelle : entre quatre et huit mois (variable selon les races)
- Période de reproduction : toute l'année
- Nombre de petits par portée : un à plus de 20, en moyenne quatre à sept (variable selon les races)
- Nombre de portées par an : deux à trois (théoriquement il pourrait en faire 12 si on ne séparait pas le mâle des femelles)
- Durée de gestation : un mois
- Sevrage : entre quatre et six semaines. A noter que la lapine n'a plus de lait 25 jours après la naissance des jeunes.
- Espérance de vie : cinq à dix ans, parfois plus.

### LOGEMENT

Le lapin peut vivre à l'intérieur comme à l'extérieur, dans un logement spacieux, ou en semi-liberté. Attention aux prédateurs (oiseaux, chats, chiens, renards...) et aux parasites s'il sort dehors. Il pourra aussi y creuser des terriers et passer sous les clôtures non enterrées.

Le logement du lapin doit notamment lui permettre de se redresser sur ses pattes postérieures afin de regarder son environnement, de bondir. Choisir l'emplacement de vie du lapin de façon à ce qu'il soit protégé des fortes chaleurs en été et des courants d'air toute l'année.

Le logement doit être garni de litière non poussiéreuse. On y trouvera un abreuvoir (ou point d'accès à une eau propre), une mangeoire pour la nourriture, un râtelier pour le foin, des rondins de bois ou en matériau naturel à ronger.

Le lapin a besoin d'exercice. Il est bon de le laisser gambader régulièrement, toujours sous surveillance.

### ALIMENTATION

Le lapin est un herbivore qui a besoin de manger :

- du foin non poussiéreux,
- une petite quantité journalière de granulés spécifiques (pas à volonté). La ration est à adapter à la taille du lapin et à la composition de l'aliment.
- des fruits et légumes frais en quantité limitée (pommes, carottes, salades, endives... évitez les poireaux ou les pommes de terre).

Il est essentiel qu'il dispose en permanence d'eau propre et fraîche.

Son microbiote digestif étant délicat, il faudra éviter - surtout chez les lapins en croissance - les transitions alimentaires brutales.

### ENTRETIEN / SOINS

Il faut le brosser chaque semaine, notamment lors des mues au printemps et à l'automne.

Les incisives du lapin poussent en continu. L'essentiel de l'usure se fait par le frottement des dents les unes contre les autres, y compris quand le lapin n'a rien à ronger mais il est bien de tenir à sa disposition des aliments ou des bûchettes à ronger.

Une coupe des ongles peut être nécessaire de temps en temps s'il ne les use pas suffisamment en grattant.

Ne tenez jamais un lapin par les oreilles. Portez-le plutôt sur l'avant-bras, avec la tête enfouie dans le creux du coude, ou bien tenez-le contre vous avec une main sous la croupe et l'autre tenant les pattes antérieures. Il ne faut pas le soulever par le dessous du ventre ou du thorax.

Il est recommandé de vacciner votre lapin contre la myxomatose et la maladie hémorragique virale.

## **PARTICULARITES**

Le lapin pratique la caecotrophie : il avale, sans les mâcher, les crottes molles recueillies directement à l'anus au lever du jour pour terminer l'assimilation des protéines et de certaines vitamines. Il faut le laisser faire : c'est un comportement naturel essentiel pour sa santé.

## **IDENTIFICATION**

L'identification du lapin de concours est obligatoire. Le numéro à tatouer dans les oreilles est indiqué sur une carte d'origines qu'on peut acquérir par le biais d'une association d'éleveurs ou d'un club de race affilié à la Fédération Française de Cuniculiculture.

## **ENGAGEMENT FINANCIER**

Le coût d'entretien moyen annuel à prévoir pour un lapin dépend beaucoup de l'alimentation et de ce dont on dispose chez soi (foin, légumes...). On peut l'estimer aux alentours de 50 à 100 € (hors frais de santé et d'achat de logement).

*N'hésitez pas à suivre les conseils d'une association.*

---

Je soussigné(e),

Monsieur / Madame Prénom ..... Nom.....

Né(e) le\* : .....

demeurant : .....

atteste par ce certificat d'engagement et de connaissance avoir reçu et compris toutes les informations concernant :

- les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'animal que j'envisage d'acquérir
- les recommandations relatives à l'identification de l'animal
- les implications financières et logistiques liées à la satisfaction des besoins physiologiques, comportementaux et médicaux du lapin tout au long de sa vie.

Certificat établi le ..... pour une cession possible à compter du .....\*\*

**« Je m'engage à détenir l'animal que j'envisage d'acquérir dans les conditions compatibles avec les besoins biologiques et comportementaux de son espèce et à lui donner des soins attentifs, conformément aux dispositions de l'article L214-1 du code rural et de la pêche maritime. »**

Le déclarant :

Pour l'organisme émetteur :

\* La cession à titre gratuit ou onéreux aux mineurs d'un animal de compagnie est interdite en l'absence de consentement des parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale.

\*\* La cession de l'animal ne peut intervenir moins de sept jours après la délivrance du certificat au cessionnaire.

Document mis à disposition des seules associations, et éleveurs-sélectionneurs amateurs membres, adhérentes de la SCAF (Société Centrale d'Aviculture de France) et de la FFC (Fédération Française de Cuniculiculture)